

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le 3 mai

Le conseil municipal de la commune de Prailles-La Couarde

Dûment convoqué le 25 avril 2024

S'est réuni à la Mairie sous la présidence de

Madame Roselyne DEMION JACINTO, Maire.

Etaient présents :

Mmes Marie-Christine GROLLEAU, Nadine FRAPPIER, Caroline ROCHER, Christel PERSONNE, Dany BRICOU ;

Mrs Philippe CACLIN, Yannick MÉCHIN, Sébastien WATRIN, Jean-Luc GUERAIN, Grégory TREFFOT, Alain FRITSCH, Christophe JOFFRIT.

Etaient absents excusés :

Nicolas BITTARD, David BAUDOUIN, Sébastien BELAUD

Luc LAPEYRE a donné procuration à Alain FRITSCH

Vincent PALLUAU a donné procuration à Yannick MÉCHIN

Secrétaire :

Mme Nadine FRAPPIER a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

Délibérations :

Inventaire des zones humides – Groupe d'acteurs locaux – Désignation des membres

Renouvellement convention de partenariat SIGIL

Subventions 2024

Plan Communal de Sauvegarde

Etude de devis

Questions diverses : Info Ekosentia, 8 mai, Ecomégot, Repas 14 juillet

I Délibérations :

- Inventaire des zones humides – Groupes d'acteurs locaux – désignation des membres :

Dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant plan local de l'habitat (PLUi-H), les communes doivent faire l'objet d'un inventaire des zones humides, du réseau hydrographique, des plans d'eau et du maillage bocager.

La réalisation de cet inventaire, conformément aux dispositions des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qui couvrent Mellois en Poitou, à savoir :

- Le SAGE Sèvre niortaise et Marais poitevin,
- Le SAGE Boutonne,

- Le SAGE Charente,
- Le SAGE Clain

implique que la commune de PRAILLES LA COUARDE mette en place un groupe d'acteurs locaux d'une quinzaine de personnes environ chargé d'accompagner la démarche dudit inventaire.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame la Maire, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides et du maillage bocager :

- Mme Roselyne DEMION JACINTO, élu référente
- M Philippe CACLIN, Syndicat de rivière
- M Yannick MÉCHIN, élu
- M David BAUDOUIN, agriculteur et élu
- M Joseph GROLLEAU, agriculteur
- M Frédéric GIRARD, agriculteur représentant du GAEC
- M Sylvain BOUTET, agriculteur extérieur à la commune
- M Jacques PHELIPPEAU, ancien ayant la mémoire de l'avant remembrement
- M Loïc NAU, représentant d'une association de protection de l'environnement
- M Philippe NAUD, association de pêche
- M Patrick AUBOUIN, représentant d'une association de chasse
- M Claude JUCHAULT, propriétaire foncier
- Monsieur le représentant de la CLE ou de la cellule animation de la CLE
- Monsieur le représentant du Service Départemental de l'OFB 79

- Convention de partenariat SIGIL relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19/12/2008 de la commune de LA COUARDE et du 26/03/2004 de la commune de PRAILLES transférant la compétence SIGil au SIEDS,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12/04/2019 renouvelant la convention de partenariat SIGil relative à l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites,

Vu la décision du Président du SIEDS n°24-03-18-D-01-144 relative au renouvellement de 83 conventions de partenariat SIGil pour l'année 2024

Considérant que la commune souhaite continuer à disposer des services du SIEDS en matière de traitement d'information géographique,

Mme la Maire propose au conseil municipal de :

- Art.1 : S'acquitter, dans le cadre du transfert de compétence SIGil, de la contribution syndicale annuelle de 400€ (quatre cents euros) selon les modalités financières figurant en annexe 1,
- Art.2 : Accepter la convention de renouvellement ci-annexée pour bénéficier de l'ensemble des services du système d'information géographique d'intérêt local développé par le SIEDS,
- Art.3 : Autoriser le maire à signer la convention de renouvellement SIGil pour l'échange et l'usage des documents cadastraux et des données composites ci-annexée pour une durée de 5 ans, et tout document afférent à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, entérine les propositions de Mme la Maire.

II Subventions 2024 :

Mme la Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions reçues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement des subventions à imputer sur le budget 2024 ; à savoir :

- ASC	3100 €
- AFN	200 €
- MPP	350 €
- Handball Mothais	375 €
- Sté de Tir de l'Espérance	400 €

Mme la Maire fait savoir que l'association ARBRES propose le renouvellement de son adhésion pour 2024 pour un montant de 50 €. Avis favorable du CM.

III Plan Communal de Sauvegarde :

Mme la Maire présente l'avancement du travail effectué par la commission ainsi qu'une esquisse du DICRIM (Document d'information Communal sur les Risques Majeurs) qui sera distribué à tous les habitants.

La prochaine réunion de travail est prévue le 21 mai à 18 h 30.

IV Etude de devis :

M Méchin présente des devis pour le renouvellement des tables de la salle des fêtes ; le devis retenu s'élève à 4020 € TTC pour 25 tables de couleur grise.

Mme la Maire fait savoir que les devis pour la réfection des couvertures à l'école maternelle et l'installation de volets roulants au multiservice viennent d'être validés. Les travaux seront réalisés en fonction de la disponibilité des entreprises.

M Watrin présente des devis concernant le remplacement du compresseur peinture pour un montant de 4430 € TTC et l'achat d'un broyeur de branches de 9 cm installé sur la prise de force du tracteur pour un montant de 3835 € TTC.

Le conseil municipal valide les 2 devis.

V Questions diverses :

*Ekosentia : les 2 jours de formation ont été très intéressants et ont réuni de plus en plus de personnes.

6 Secteurs ont été définis pour procéder à l'inventaire participatif des chemins ruraux grâce aux bénévoles de la commune.

Une fois toute la commune recensée, Charlotte va regrouper toutes les données récoltées, va élaborer une cartographie des chemins et leur état, va réaliser une analyse avec une approche éco-paysagère du territoire et ensuite rédigera des préconisations pour replanter.

*8 mai :

Le rassemblement est prévu à 11 h 30 à Prailles, suivi d'un vin d'honneur.

Un message de 'Union Française des Associations de combattants sera lu.

***Ecomégot :**

Afin d'étudier les propositions plus en détail, M Méchin propose de revenir sur ce sujet lors du prochain conseil.

***14 juillet :**

M Méchin présente l'organisation pour le 14 juillet.

Après en avoir débattu, le prix du repas proposé sera de 5 € par personne.

***Multiservice :**

Mme la Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la décision d'appliquer un loyer à demi-tarif pendant trois mois à compter de la date d'ouverture.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'application d'un loyer à demi-tarif soit 150 € par mois pendant trois mois à compter de la date d'ouverture.

***Feu d'artifice :**

Le conseil municipal décide de reconduire la somme de 3500 € pour le feu d'artifice de cet été.

***Promotion interne :**

Mme la Maire fait savoir que des agents peuvent prétendre à des promotions internes.

Devant la complexité du dossier, le tableau de promotion sera détaillé lors du prochain conseil.

***Borne de recharge pour véhicules électriques :**

Mme la Maire fait savoir que suite à la demande de la commune d'installation de borne de recharge pour véhicules électriques à la Maison Peleboise, les élus du SIEDS en concertation avec l'intercommunalité de notre territoire, ont validé votre projet.

Le SIEDS ayant délégué la gestion de son parc de bornes de recharge pour véhicule électrique à SEOLIS dans le cadre d'un marché à bon de commande, nous serons contactés prochainement par un conseiller technique de SEOLIS pour nous indiquer les modalités de son intervention.

***PLUi-H :**

Suite à la réunion du 09/04/2024 de présentation de la méthode de travail sur le règlement écrit et sur le zonage du PLUi-H, il est décidé de choisir le lundi 10 juin à 13 h 30 à Melle pour bénéficier d'un temps d'accompagnement technique pour compléter le dossier.

***CAUE :**

Mme la Maire fait savoir que l'architecte du CAUE, Mme Camille Lemaistre, va préparer le dossier d'appel d'offre pour choisir un maître d'œuvre pour un recrutement fin septembre.

***Prochains conseils :**

- 14 septembre
- 5 juillet si nécessaire
- 30 août
- 20 septembre
- 18 octobre

***Convention CDG 79/CNE :**

Mme la Maire donne lecture de la convention proposée par le CDG 79 relative à l'adhésion au service mobilités et évolution professionnelle du CDG de la Fonction Publique Territoriale 79.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette convention.

*Elections européennes :

Mme la Maire rappelle la date du 9 juin pour la tenue des bureaux de vote de Prailles et de La Couarde.

*Problème internet :

L'école maternelle, la bibliothèque et une partie de la rue du petit bourg n'ont plus d'accès à internet suite à une coupure du câble cuivre par les agents chargés d'installer la fibre. La réparation est prévue le jeudi 9 mai par Orange.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Maire,

La secrétaire,